

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N° : 20161227_8

OBJET : Approbation du projet Permis de réussir... avec le CV vidéo, pour mise en œuvre avec le soutien du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ)

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

03 JAN. 2017

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 28
Procuration : 6
Votants : 34
Abstention : 0
Exprimés : 34

L'an deux mille seize, le vingt-sept décembre à dix sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François

Représentés

LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée
VIENNE Raymonde représentée par LANDRY Christian
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude
HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Député-Maire
Patrick LEBRETON

L'élu(e) délégué(e)



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur NAZE Jean Denis, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 27 décembre 2016**DÉLIBÉRATION N° : 20161227_8****OBJET :**

**Approbation du projet
Permis de réussir...
avec le CV vidéo, pour
mise en œuvre avec le
soutien du Fonds
d'Expérimentation
pour la Jeunesse
(FEJ)**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**Le Député-Maire expose :**

La commune de Saint-Joseph a répondu à l'appel à projets lancé par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ).

Dans la continuité des actions menées, le projet porté par le service communal Village Bougé Jeunesse « Permis de réussir... avec le CV vidéo » s'inscrit dans l'axe 2 de l'appel à projet pour la Réunion intitulé « Insertion professionnelle des jeunes ».

Les objectifs de l'expérimentation dont la durée sera de 24 mois (janvier 2017 à décembre 2018), sont les suivants :

- présenter à 600 jeunes Saint-Joséphois l'outil de recrutement CV vidéo : pour cela, un jeune sera recruté sous contrat emploi d'avenir et formé au montage vidéo ;
- accompagner 180 jeunes à la réalisation de leur CV vidéo (démarche individuelle et globale) ;
- faire découvrir les atouts du CV vidéo à 100 employeurs potentiels (entreprises réunionnaises) : pour cela, 8 jeunes bénéficieront d'un contrat d'engagement en service civique avec pour mission d'être des ambassadeurs du CV vidéo.

Le 24 novembre 2016, la Commune a été informée que son projet a été retenu et qu'une aide financière de 24 265 euros lui sera attribuée pour mener à bien cette expérimentation.

Le plan de financement est donc présenté comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT (prestations éligibles au cadre d'intervention FEJ)		
Montant de l'opération en (HT)	93 299,00 €	%
FEJ	24 265,00 €	26%
Commune de St Joseph	11 990,00 €	13%
Co-financeur ASP	57 044,00 €	61%
Autofinancement	0,00 €	0%
Total	93 299,00 €	100%

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet «Permis de réussir... avec le CV vidéo » et le plan de financement présentant une participation de la Commune à hauteur de 11 990,00 euros ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer la convention y afférente ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 03/01/2017
 Recu en préfecture le 03/01/2017
 Affiché le 03/01/2017
 V. qu. 411222 documents 20161227_8-DE

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°8,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 28

Pour : 34

Représentés : 6

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le projet «Permis de réussir... avec le CV vidéo » et le plan de financement présentant une participation de la Commune à hauteur de 11 990,00 euros.

PLAN DE FINANCEMENT (prestations éligibles au cadre d'intervention FEJ)		
Montant de l'opération en (HT)	93 299,00 €	%
FEJ	24 265,00 €	26%
Commune de St Joseph	11 990,00 €	13%
Co-financeur ASP	57 044,00 €	61%
Autofinancement	0,00 €	0%
Total	93 299,00 €	100%

Article 2.- **AUTORISE** le Député-Maire à signer la convention y afférente ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

03 JAN. 2017

Pour extrait certifié conforme,
 Le Député-Maire
 Patrick LEBRETON

L'élu(e) délégué(e)


Christian LANDRY